
CABINET

Arrêté n° 5534 /MASSAH/CAB

Portant nomination des chefs des départements du Programme National des Filets Sociaux.

Le Ministre des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 43-2021 du 19 octobre 2021 portant loi d'orientation de l'action sociale ;

Vu décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoirs de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-333 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1859 du 12 octobre 2022 portant création, attributions et organisation du Programme National des Filets Sociaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés aux fonctions de chefs de départements du Programme National des Filets Sociaux, les personnes dont les noms et prénoms suivent :

- Monsieur KOUAMALA Blaise Excellent, Chef de département prestations sociales ;
- Madame OKILASSALI Odile Huberte, Chef de département contentieux et sauvegarde ;
- Monsieur MOUVOULOU BILILI Harvey Gracia, Chef de département système d'information et suivi évaluation.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 mai 2023

Le Ministre



Irène Marie-Cécile MBOUKOU-KIMBATSA